Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20251006-DEL15-06102025-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/10/2025

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer
DESTINATION
BAIE DE CANCHE

Délibération n°15	Conseil Municipal du Lundi 6 Octobre 2025
Direction des Finances	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions Budgétaires

Le Lundi Six Octobre deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle Pédagogique de Maréis, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation : 23/09/2025

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 2

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4

Nombre de votants : 29

Affiché le 10/10/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints,** Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE , Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST , Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Adrien BACLET à Monsieur Grégory HURTREL.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Madame Laurence PLAISANT et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29

Secrétaire de séance : Madame Coralie PREUVOST

Objet : Budget Maréis - Décision modificative N°2

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint

Synthèse de la délibération :	Budget MAREIS - Décision modificative n°2

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment l'article 5 Annexe 2

Vu la délibération n° 8 du 9 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 du budget Annexe – Maréis

Vu l'avis conforme de la commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 23 septembre 2025.

Considérant que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'années après le vote du budget Primitif à des ajustements comptables en autorisant des nouvelles dépenses et recettes qui modifient les provisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget Primitif,

Considérant le marché Engie numéro 2025-001 et sa mise en œuvre,

Considérant la nécessité de transférer les crédits budgétaires du compte 21351 « immobilisations Corporelles, Bâtiments Publics » au compte 238 « Avances versées sur commande d'immobilisation corporelles » ;

Il convient de modifier les crédits budgétaires sur le budget 2025 comme suit :

Ch - Article	Fonction	Libellé	Montant
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
21 – 21351	633	Bâtiments Publics	- 10 000€
23 – 238	633	Avances versées sur commandes d'immobilisations	10 000€
		TOTAL :	**0,00**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ces modifications.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 10 octobre 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.